

Compte rendu de la séance du 08 décembre 2021

Secrétaire(s) de la séance:
Claire TOUCHES

Ordre du jour:

Touzac, le 1^{er} décembre 2021

AVIS DE CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCATION

Le mercredi 08 décembre 2021 à 18h30

MAIRIE

LE BOURG

46700 TOUZAC

- 1 - diminution du temps de travail du poste de l'agent technique remplaçant.
- 2 - nomination du correspondant défense
- 3 - nouvelle convention avec le CDG pour le service de remplacement et missions temporaires
- 4 - questions diverses

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur,
l'expression de mes salutations dévouées

L'Adjoint au Maire

M. Alain BONIS

Délibérations du conseil:

diminution du temps de travail du poste d'adjoint technique contractuel territorial (2021 057)

Objet : diminution du temps de travail du poste de l'adjoint technique contractuel territorial remplaçant

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'à partir du mois de novembre 2021, le temps de travail de Monsieur Vizute Xavier a été diminué de 14H par semaine passant à une durée hebdomadaire de 21H au lieu de 35H.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Vu la diminution de la durée hebdomadaire de travail, l'emploi permanent de l'adjoint technique contractuel remplaçant passe à une durée hebdomadaire de 21H.

DECIDE

1 - d'adopter les propositions de l'adjoint au Maire

2 - de charger l'adjoint au Maire de l'application des décisions prises

Désignation correspondant défense (2021 058)

Objet : Désignation correspondant défense

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre de la Loi du 28 octobre 1997 portant réforme du Service National, il avait été décidé de mettre en place dans chaque commune de France un « Correspondant Défense » qui est notamment chargé des relations avec les autorités militaires.

La fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Consécutivement au renouvellement général des Conseils Municipaux, il convient donc de procéder à une nouvelle nomination.

VU la loi N° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du Service National ;

VU la Circulaire du 26 octobre 2001 relative à la désignation d'un correspondant défense auprès de chaque commune

VU l'instruction ministérielle N° 1590/DEF/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2002 ;

VU l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-33 et L.2121-21 alinéa 5 ; CONSIDERANT l'ensemble des missions d'information, de sensibilisation et de représentation rattachées à cette fonction en tant qu'interlocuteur privilégié de l'Armée et du Ministère de la Défense ;

M. Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

M. LECORNE Frédéric se déclare candidat. Il convient donc de procéder au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité, de désigner :

Monsieur LECORNE Frédéric comme Délégué Titulaire.

Adhésion au service de remplacement et missions temporaires (2021 059)

Objet : Adhésion au service Remplacement et missions temporaires, mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot

Monsieur Alain BONIS, Maire adjoint , informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un service de remplacement et missions temporaires par le Centre de Gestion, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; le but étant de permettre aux collectivités ou aux établissements publics de pallier les absences momentanées des agents.

Ce service est composé d'une équipe d'agents formés ou expérimentés qui pourront intervenir en cas de remplacement d'un agent titulaire ou non titulaire pour cause de:

- Arrêts de maladie
- Congés annuels
- Congé de maternité
- Congé parental ou de présence parentale
- Congé de solidarité familiale
- Temps partiel
- Surcroûts d'activité, besoins saisonniers, formation
- Vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité ou l'établissement public et le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion,
- Autorise M. Alain BONIS, Maire adjoint, à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion,
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement public.

QUESTIONS DIVERSES

- Sylvianne DELCOUSTAL : M.Llobregat André a fait passer un plan et une vue aérienne de chez lui en disant que les infos du comité des fêtes et de la municipalité ne parvenaient pas dans sa boîte au lettre.
- Alain BONIS a rencontré Mme Corniot pour faire une situation des finances de la commune. La santé financière de la commune est relativement bonne.
- Alain BONIS : les conseillers départementaux ont envoyé une note relatant leurs actions de l'année 2021. Voir dossier en Mairie.
- Alain BONIS : Prix de l'eau au syndicat des eaux de la Lémance, ils ont envoyé un dossier à voir en Mairie. Ils parlent aussi de la qualité de l'eau.
- Alain Bonis propose l'achat de chaises aux enchères, un lot de 56chaises. Enchère prévue Samedi 11 décembre 2021 (on peut récupérer la TVA)
- Problème de suppression sur le réseau d'eau, il faut en parler au syndicat pour qu'ils résolvent le problème car beaucoup d'administrés se plaignent pour des dégâts sur les groupes de sécurité et autres.
- Alain BONIS : Aquareso dossier reçu et consultable en mairie

Fin de séance : 20h42